



COMMUNIQUÉ

D I F F U S I O N I M M É D I A T E

Réaction du conseil de l'environnement sur le rapport Coulombe UN VIRAGE URGENT S'IMPOSE POUR GARANTIR UNE GESTION RESPONSABLE, ÉCLAIRÉE ET TRANSPARENTE DES FORÊTS

Rimouski, le 15 décembre 2004 – Après avoir pris connaissance du document présenté hier par la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent accueille très favorablement les conclusions du rapport. Le conseil de l'environnement estime que la démonstration a été faite sans équivoque : l'État aurait failli à sa tâche de gestionnaire et de fiduciaire des forêts publiques devant effectuer une gestion responsable du patrimoine forestier et assurer que celui-ci fournisse à long terme des biens et des services aux communautés forestières. Rappelons que la région du Bas-Saint-Laurent a déjà été durement éprouvée par une réduction des attributions de bois en provenance de la forêt publique en moyenne de 20 % en 2000. Cette onde de choc qui a durement secoué la région signifiait que la biodiversité, les ressources et les écosystèmes de la forêt bas-laurentienne étaient mal en point et de plus, que de nombreux emplois et la viabilité de plusieurs communautés forestières étaient lourdement affectées. Le conseil de l'environnement demande que le gouvernement entame rapidement une réforme en profondeur et rigoureuse de la *Loi sur les forêts* pour garantir une gestion responsable, éclairée et transparente du patrimoine forestier des Québécois.

Une « crise de confiance » qui s'avérait justifiée

La commission Coulombe déclare que la méthode et les hypothèses de calcul de la possibilité forestière ont été inadéquates et qu'ils n'ont pas permis d'éviter une surexploitation de la forêt publique. La commission expose un bilan très sombre sur la gestion des forêts allant jusqu'à émettre une recommandation pour réduire la possibilité forestière des résineux d'en moyenne 20 % sur le territoire public.

«La fiabilité des calculs de la possibilité forestière représente un enjeu si primordial que la Loi sur les forêts s'appuie nommément sur deux principes fondamentaux qui s'y réfèrent directement : le respect de la possibilité forestière (se traduisant par le concept de rendement soutenu) et le respect des critères d'aménagement forestier durable, des critères édictés internationalement qui visent également le maintien de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers» a tenu à souligner Mme Luce Balthazar, directrice du conseil de l'environnement et responsable du dossier « Forêt » pour le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec.

Les lacunes constatées pour déterminer la possibilité ligneuse nous indiquent que la capacité de support du milieu forestier a été dépassée. Ceci compromet peut-être irrémédiablement la pérennité du capital forestier avec des conséquences qui pourront être dramatiques pour les collectivités forestières.

Le dépassement de la capacité de support peut affecter l'état des écosystèmes forestiers, la biodiversité, les diverses ressources forestières et l'apport des forêts aux processus écologiques essentiels et planétaires tels que le cycle de l'eau et la régulation climatique. En outre, la capacité de support représente aussi le capital de développement et d'épanouissement des populations régionales qui retirent divers avantages des forêts.

Un portrait sur la situation réelle qui manque toujours mais des réformes environnementales très significatives.

La commission constate des lacunes dans les calculs de la possibilité ligneuse mais ceci ne nous renseigne pas encore sur les impacts des effets de cette surexploitation sur la santé des écosystèmes forestiers et de leurs ressources. Ce portrait sur l'état des forêts a fait cruellement défaut tout au long du processus qui devait analyser la gestion des forêts... sans bilan pour en estimer les impacts sur le terrain. Le conseil de l'environnement avait exhorté le gouvernement à réaliser un portrait juste et crédible sur les forêts avant de lancer la présente commission. La réalité est donc peut être encore plus sombre que ne laisse envisager le rapport. Néanmoins, les travaux de la commission ont permis de mettre plus en évidence plusieurs constats très inquiétants qui préoccupaient déjà les écologistes tels que la diminution de la qualité des bois, la dispersion inadéquate des coupes, l'incertitude des effets escomptés des travaux sylvicoles, etc.

Le conseil de l'environnement est par ailleurs grandement satisfait de plusieurs recommandations qui sont susceptibles d'améliorer très notablement la protection environnementale en milieu forestier tout en assurant la pérennité des exploitations. Les environnementalistes québécois ont obtenu plusieurs gains importants tels que la tenue d'évaluations environnementales par le BAPE, la promotion d'un aménagement écosystémique axé sur la protection de la biodiversité, le parachèvement d'un réseau d'aires protégées et l'augmentation de celui-ci à 12 % pour 2010 en forêt boréale, l'avancement de la gestion intégrée des ressources et d'une foresterie communautaire et enfin, l'institution d'un poste de vérificateur forestier.

Le rapport Coulombe propose également diverses pistes pour réformer la gestion des forêts qui seront examinées attentivement comme la remise en production des forêts aux frais des exploitants, l'intensification de l'aménagement forestier et la décentralisation de certaines responsabilités de gestion au pallier régional. Sur ce dernier point, un important exercice de réflexion et de concertation a déjà eu lieu dans la région sous l'initiative de la Conférence régionale des élus. Le conseil de l'environnement a participé activement à ce projet intitulé « *Vision d'avenir pour la forêt bas-laurentienne* » et il entend poursuivre cette fructueuse collaboration avec divers partenaires régionaux dans la foulée des recommandations du rapport.

Le conseil de l'environnement félicite le travail impressionnant réalisé par les commissaires ainsi que les efforts de la communauté environnementale dans ce dossier qui a ont été remarquables à de nombreux égards